



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude Wiseler
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures
Département des transports

L-2938 Luxembourg

N/Réf. : 43/2012 - SH/NF

Luxembourg, le 24 mai 2012

Concerne : Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 24 mai 1998 fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg

Monsieur le Ministre,

La Chambre des salariés déplore ne pas avoir pu exercer utilement sa fonction consultative, alors que le texte lui soumis pour avis a d'ores et déjà été adopté avant même sa réception par notre institution en vue de l'élaboration d'une prise de position (Règlement grand-ducal du 12 mai 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 24 mai 1998 fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg, publié au Memorial A n°99 du 21 mai 2012).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

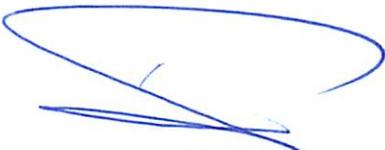
Pour la Chambre des salariés,

La direction

Le président



René PIZZAFERRI



Norbert TREMUTH



Jean-Claude REDING